

Transport scolaire

La CSBE se donne les moyens de répondre aux demandes de la population

Saint-Georges, le 26 janvier 2016 – Lors de la séance du conseil des commissaires du 26 janvier 2016, la Commission scolaire de la Beauce-Etchemin a adopté une grille de tarification pour l'année 2016-2017 qui lui permettra de répondre dans une grande mesure aux demandes particulières des utilisateurs, tout en maintenant la gratuité du transport régulier.

Par « demandes particulières », on entend les demandes de transport à une deuxième adresse ou plus, les demandes de cueillette pour des enfants résidant à l'intérieur de la zone de marche (à moins qu'il y ait une situation particulière touchant la sécurité), ainsi que les demandes de transport à une autre école que l'école de référence.

Selon le directeur du Service des ressources informationnelles et organisationnelles à la CSBE, M. Jérôme L'Heureux, les demandes particulières augmentent de façon exponentielle depuis quelques années. « Juste pour l'année en cours, il y en a eu 1 500! Dans ces conditions, il n'est plus possible d'accommoder les gens en utilisant des places inoccupées sur les trajets existants. Il faut ajouter des autobus sur les routes et ça entraîne des frais », explique-t-il. Présentement, les règles de la CSBE ne prévoient pas que l'on réponde à des demandes particulières comme celles énoncées plus haut, même si, parfois, on l'a fait lorsque c'était possible. Ces services supplémentaires ne sont cependant pas subventionnés et avec l'accroissement des demandes, on ne peut plus répondre à ces dernières à l'intérieur des budgets alloués par le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche pour le transport scolaire.

250 \$ par demande

Comme spécifié précédemment, le transport régulier demeurera gratuit, mais des frais seront chargés pour des demandes particulières. De façon générale, ils seront de 250 \$ par demande. Par exemple, pour un enfant qui fréquente une école différente de son école de référence, on devra payer 250 \$ par année. S'il doit aussi être laissé à une 2^e adresse à l'occasion et que cette adresse est située sur un autre trajet d'autobus, on ajoute alors 250 \$.

Un maximum par famille a cependant été établi. Il variera de 500 \$ à 1 000 \$ selon le nombre de demandes particulières faites par une même famille.

UNE PASSION
POUR
L'ÉDUCATION



Gratuit pour les programmes « de commission »

Il existe deux exceptions à cette tarification. Le transport est et restera gratuit pour les programmes « de commission », qui sont le Sport-études à l'École secondaire Veilleux (hockey, volley-ball, patinage, tennis, baseball), le Programme d'éducation internationale (PEI) à la polyvalente Saint-François, et le Centre de ressources multidisciplinaires, à la polyvalente des Abénaquis.

Quant aux élèves du secondaire qui fréquenteront les programmes de concentration reconnus par la CSBE, ils bénéficieront d'un tarif réduit à 180 \$ pour ce transport. Dans leur cas, le tarif maximal par famille sera aussi réduit à 360 \$, s'il n'y a qu'une demande particulière par enfant.

Des programmes de concentration reconnus sont offerts à l'école des Appalaches (monde, culture et langues, ski alpin et planche à neige), à l'école des Deux-Rives (soccer, gymnastique, football), à l'école secondaire Veilleux (équitation, cheerleading, golf), à la polyvalente Benoît-Vachon (CFER, sports avec anglais enrichi) et à la polyvalente des Abénaquis (triathlon, musique).

Répondre à plus de demandes

Sans pouvoir prendre l'engagement de satisfaire toutes les demandes particulières de transport, M. L'Heureux est convaincu que la nouvelle façon de procéder permettra à la CSBE de répondre à la demande « de façon beaucoup plus importante ».

Le président de la CSBE, M. Charles-Henri Lecours, croit aussi que la nouvelle tarification est une bonne initiative. « Il était primordial de continuer d'offrir le transport régulier gratuitement. Toutefois, il fallait aussi répondre aux demandes supplémentaires de la population. La décision qui a été prise était la meilleure dans les circonstances », soutient-il.

Pour l'année en cours, 12 757 élèves de la CSBE utilisent le transport scolaire et il en coûte approximativement 1 200 \$ par enfant.

-30-

Source :
M. Jacques Légaré
Conseiller en communication à la CSBE
Tél. : 418 228-5541, p. 2694
jacques.legare@csbe.qc.ca

